

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Martin

<https://www.cadre21.org/membres/9eb82d1c4192e9d92d66b4b7>

Date d'obtention : 2022-10-10 22:27:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, considérer la dénonciation et procéder à l'analyse de la situation en évaluant l'incident.

Vérifier ensuite les informations d'autres élèves témoins ou impliqués dans la situation.

Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte malveillant, ne pas compléter le formulaire avec le jeune, saisir le cellulaire s'il y a lieu et contacter les policiers.

Dans tous les cas, il est important de contacter les policiers, pour les informer d'un événement, pour qu'ils fassent une rencontre sexto avec l'instigateur ou prennent le relais de l'intervention s'il s'agit de malveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Quand il y a collaboration du jeune, la démarche sexto peut être utilisée sans problème. En cas de non-collaboration, on réfère aux policiers qui prendront le relais.

Même s'il ne s'agit pas de situation impliquant des images pornographiques juvéniles, l'école doit faire une intervention.

Quand un parent dénonce une situation, on le réfère aux policiers.

Quand un élève dénonce une situation, on applique le protocole sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est l'étape 4, lorsque l'on intervient auprès de l'instigateur pour évaluer la malveillance ou l'impulsivité.

La suite de l'intervention pour ce jeune sera différente tout dépendant de notre évaluation et les impacts pour lui aussi.